

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 28 mars 2017 portant nomination au bureau central de tarification**

NOR : AFSS1730135A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 251-1, L. 252-1 et R. 250-1 à R. 250-4-1 ;  
Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 1142-2 ;  
Vu les propositions de la Fédération de l'hospitalisation privée en date du 6 février 2017, des entreprises du médicament en date du 14 février 2017, et du Syndicat national de l'industrie des technologies médicales en date du 15 février 2017,

Arrêtent :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés en tant que membres du bureau central de tarification institué par l'article L. 252-1 du code des assurances :

##### 1° Au titre des établissements de santé

a) Mme Dominique-Chantal DOREL, représentant la Fédération hospitalière privée, membre titulaire.

b) M. Grégory CAUMES, représentant la Fédération hospitalière privée, membre suppléant.

##### 2° Au titre des producteurs, exploitants et fournisseurs de produits de santé

a) Mme Christel CHEMINAIS, représentant le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales, membre titulaire.

b) M. David RAVANNE, représentant le Syndicat national de l'industrie des technologies médicales, membre suppléant.

c) Mme Marianne BARDANT, représentant Les Entreprises du médicament, membre titulaire.

d) Mme Sofia AFONSO, représentant Les Entreprises du médicament, membre suppléant.

#### Article 2

Sont abrogés :

1° L'arrêté du 13 septembre 2012 portant nomination au bureau central de tarification.

2° L'arrêté du 24 avril 2015 portant nomination au bureau central de tarification.

#### Article 3

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 28 mars 2017.

Pour les ministres et par délégation :  
Pour le directeur de la sécurité sociale :  
*Le chef de service,*  
*adjoint au directeur de la sécurité sociale*  
J. BOSREDON